



Rueil-Malmaison, le 21 octobre 2004

**VINCI Concessions soutient le séminaire de recherche international consacré aux
Partenariats Public-Privé,
samedi 23 octobre 2004 au Conseil d'Etat**

VINCI Concessions soutient le séminaire international de recherche organisé avec l'Université Paris XI- Jean Monnet et le Conseil d'Etat sur le thème «Les Partenariats Public-Privé: approche théorique et mise en œuvre», le samedi 23 octobre 2004.

Cette journée sera consacrée à sept sessions de débats rassemblant les plus éminents spécialistes internationaux des problématiques de partenariat entre l'Etat et les opérateurs privés, issus notamment des Universités de Stanford, de Brunel, de Bristol, de la Sorbonne et de Paris XI. David AZEMA, Directeur général de VINCI Concessions, interviendra sur le thème de la gestion des infrastructures avec Eduardo Engel, chercheur de l'Université de Yale.

Dans un contexte marqué, en France et en Europe, par une forte actualité autour des Partenariats Public-Privé, ce séminaire de travail a pour ambition de faire le point sur les principaux enjeux théoriques et les expériences conduites en matière de Partenariats Public-Privé en Europe et dans le monde. Il permettra de nourrir le débat économique et juridique engagé au niveau international sur les nouveaux modes de relations contractuelles entre la puissance publique et les acteurs privés.

La gestion déléguée d'infrastructures fait partie intégrante de l'activité et de la stratégie de VINCI depuis ses origines. Elle est l'expression la plus aboutie de l'intégration des métiers du groupe, dont les performances de constructeur concessionnaire font référence à l'échelle internationale. Il est donc naturel pour VINCI Concessions de soutenir et participer activement à toute réflexion sur la mise en place et le développement des instruments que sont les Partenariats Public-Privé, particulièrement efficaces pour répondre aux besoins croissants de développement des infrastructures.

*Contact presse: Laurence MICHEZ
Tel.: 01 47 16 31 21
Fax.: 01 47 16 35 91
e-mail: lmichel@vinci.com*



«Les Partenariats Public-Privé: approche théorique et mise en oeuvre» Séminaire de recherche international

Samedi 23 octobre 2004
Paris, Conseil d'Etat

Contexte

La loi du 3 juillet 2003 a habilité le gouvernement français à créer, à l'instar de ce qui se fait depuis plusieurs années dans d'autres pays européens, un nouveau type de contrat, le «contrat de partenariat», qui s'ajoutera aux marchés publics et aux contrats de concession.

L'ordonnance créant les Contrats de Partenariat, publiée le 17 juin 2004, met à disposition de l'Etat et des collectivités locales un outil global et de portée générale, dont le champ d'application dépasse les lois sectorielles adoptées jusqu'à présent pour répondre aux besoins spécifiques de la Santé, de la Justice et de l'Armée. Cette ordonnance est actuellement en attente de ses décrets d'application, dont les deux plus importants concernent la création d'un organisme expert chargé de l'évaluation préalable et les modalités de publicité.

Les Partenariats Public-Privé sont ainsi au cœur des débats concernant la nécessité, voire la légitimité d'une présence croissante d'acteurs privés dans les services au public ou à la collectivité.

«Pour ou contre les PPP?» est une antienne qui paraît dépassée;

«Quel(s) PPP pour quel(s) projet(s)?» est en revanche la question d'actualité la plus constructive.

Les relations contractuelles entre une entité publique et une entité privée ont fait l'objet d'études à part entière des économistes et théoriciens des contrats et des organisations; leurs analyses peuvent aujourd'hui offrir une aide au choix de la meilleure solution pour les donneurs d'ordre dans leur mission de service public.

Objectifs du séminaire de travail

- Regrouper les experts internationaux des contrats de Partenariat Public-Privé et faire le point sur leurs travaux de recherche.
- Confronter ces recherches théoriques aux études empiriques et cas pratiques dans différents contextes et pays.
- Réunir chercheurs et praticiens pour décloisonner les discussions et permettre les échanges indispensables à l'avancée du débat.

Ordre du jour

Le séminaire est organisé en 7 sessions de travail organisé autour de 2 thèmes centraux:

THEME 1: L'efficacité des contrats de partenariats public privé.

- Ce mode d'organisation est-il souhaitable?
- L'Etat, ou les collectivités locales doivent-elles impliquer un opérateur privé dans la mise en place et la gestion de certains services publics? Si oui, lesquels?
- Comment se mesure cette efficacité?

THEME 2.: La manière de gérer et négocier ces contrats.

- Comment négocier et gérer au mieux les PPP afin de limiter les coûts de transaction inhérents à ces contrats?

Intervenants

- **Steven Tadelis** – U. of Stanford – est un des spécialistes de la théorie des contrats. Plus précisément, il a publié de nombreux textes mêlant les problèmes d'incitation et de coûts de transaction dans les choix contractuels. Sa contribution à la conférence cherche à définir l'efficacité relative des PPP par rapport à d'autres modes d'organisation (i.e. les cas où les PPP sont performants). Cette étude théorique est complétée par une étude empirique sur le cas des USA (l'apport de S. Tadelis est donc à la fois théorique et appliqué).
THEME 1.
- **Antonio Estache** – World Bank et Ecares – est l'un des spécialistes de l'approche empirique des PPP et notamment ceux signés en Amérique Latine. Il allie une connaissance théorique (il a co-écrit et travaillé avec plusieurs économistes de renom, notamment à l'IDEI-Toulouse) et une connaissance du terrain. Il est spécialiste des problèmes de régulation des contrats de PPP – ces problèmes étant plus cruciaux dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Il fera le point sur les spécificités des contrats de PPP dans les pays en voie de développement et sur les limites inhérentes à ces contrats.
THEME 1
- **Elizabetta Iossa** – U. of Brunel – est une jeune chercheuse spécialisée sur la théorie des contrats incomplets qu'elle applique aux PPP. Elle ne fait que très peu de travail empirique sur la question. Elle présentera le point de vue de la théorie des contrats incomplets sur l'efficacité des PPP et sur le partage du risque dans ces contrats.
THEME 2.
- **Paul Grout** – U. of Bristol – est un des spécialistes des PPP en Europe. Son travail est essentiellement un travail théorique basé sur une bonne connaissance des PPP en Grande-Bretagne. Il présentera un travail théorique dans lequel il essaiera de faire des propositions précises sur les cas où l'Etat «devrait faire» et ceux où l'Etat «devrait faire faire» au travers de PPP.
THEME 1.

- **Eduardo Engel** – Yale U. – est un spécialiste des contrats de concession autoroutiers, notamment des contrats signés en Amérique latine. Il a été consultant auprès de la Banque Mondiale. Il présentera un travail dans lequel il fera un bilan empirique des contrats de concession autoroutiers dans les pays d'Amérique latine. Il défend l'idée qu'une solution intéressante pour de tels contrats serait la mise en place de contrats à durée de vie endogène – i.e. dans lesquels les concédants s'engageraient sur un chiffre d'affaires minimum et non sur une durée précise. Sa présentation sera essentiellement empirique mais conclut par un petit modèle théorique.

THEME 2

- **John Kwoka** - Northeastern U. – est un économiste industriel, spécialisé dans les questions de réglementation et de concurrence. Il pose la question de l'efficacité comparée de la propriété publique et privée, dans le domaine de la production d'électricité aux USA. Il s'agit essentiellement d'une présentation empirique qui cherche à mettre en évidence les avantages du public par rapport au privé.

THEME 1

- **Stéphane Saussier** - U. Paris 11 – est un spécialiste de la théorie des contrats et de ses applications empiriques. Il présente un travail empirique sur l'efficacité des PPP en France dans le domaine de la distribution d'eau. Son travail cherche à déterminer les composants du prix de l'eau en France et à montrer l'impact de ses partenariats sur le prix final pour le consommateur.

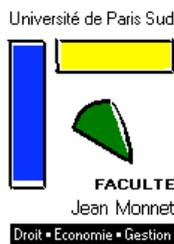
THEMES 1 et 2.

International Conference

« Public-Private Partnerships: Theoretical Issues & Empirical Evidences »

Paris, Saturday 23 October, 2004

Organised by the ADIS center, University of Paris 11 – Sceaux



Organizing Committee:

Jean-Michel Glachant (ADIS)

Stéphane Saussier (ADIS & ATOM)

Speakers include: Eduardo ENGEL (Yale University), Antonio ESTACHE (World Bank & Ecares), Paul GROUT (University of Bristol), Elisabetta IOSSA (University of Brunel), John KWOKA (Northeastern University), Steven TADELIS (University of Stanford), Stéphane SAUSSIER (ADIS – Paris 11).

This workshop is held at the Conseil d'Etat, subway station Palais Royal.



This workshop is designed to provide in-depth discussion of cutting-edge issues in Public-Private Partnerships, in a forum that permits the attention to detail and definition that is often lacking in larger, conference-style events.

More information on our web pages: <http://grjm.net> & <http://www.esnie.org>

International Conference

«Public-Private Partnerships:
Theoretical Issues & Empirical Evidences»

Paris, Saturday 23 October, 2004

Programme

08h30-8h45

Opening session

Jean-Michel GLACHANT (ADIS – U. Paris 11)
Stéphane SAUSSIER (ADIS – U. Paris 11)

8h45 – 10h00

Session 1

8h45 – 9h25

Antonio ESTACHE (World Bank & Ecares) “Gains and losses
from PPP in developing countries”

9h25 – 9h40

Discussants:

Claude MENARD (ATOM - U. of Paris I)
Bertrand BELLON (ADIS – U of Paris 11)

9h40-10h00

General discussion

10h00-10h15

Coffee Break

10h15 – 11h30

Session 2

10h15 – 10h55

Steven TADELIS (Stanford U.) “The organization of
production in local government”

10h55-11h10

Discussants:

Peter KLEIN (U. of Missouri)
Alain MENEMENIS (Conseiller d’État, Assistant Professor, U.
Paris XII)

11h10 – 11h30

General discussion

11h30 12h45

Session 3

11h30 – 12h10

Elisabetta Iossa (University of Brunel) “PFI and demand
risk”

12h10 – 12h25

Discussants:

Bertrand DU MARAIS (Conseil d’Etat)
Stéphane SAUSSIER (ADIS – U. of Paris 11)

12h25 – 12h45

General Discussion

12h45-13h45

Lunch

13h45 – 15h00 [Session 4](#)
13h45 – 14h25 Paul GROUT (University of Bristol) “What Should The State Buy”
14h25-14h40
Discussants: Emmanuel RAYNAUD (INRA-SAD & ATOM)
Eric BROUSSEAU (U. of Paris X & IUF)
14h40 – 15h00 General discussion

15h00 – 16h15 [Session 5](#)
15h00 – 15h40 Eduardo ENGEL (Yale University) «Infrastructure Concessions: Fixing What Went Wrong»
15h40 – 15h55
Discussants: David AZEMA (DG Vinci – Concessions)
Anne YVRANDE (ATOM – U. of Paris I)
15h55 – 16h15 General discussion

16h15–16h30
Coffee Break

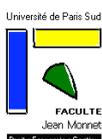
16h30 – 17h45 [Session 6](#)
16h30 – 17h10 John KWOKA (Northeastern University) « The Comparative Advantage of Public Ownership: Evidence from US Electric Utilities »
17h10–17h25
Discussants: Laurent RICHER (Professor of Public Law, U. of Paris I – Sorbonne, Attorney at the Paris Bar)
Jean-Michel GLACHANT (ADIS–U. of Paris 11 – Sceaux)
17h25 – 17h45 General discussion

17h45 – 19h00 [Session 7](#)
17h45 – 18h25 Stéphane SAUSSIER (ADIS – U. Paris 11) «Public-Private Partnerships and Prices: Evidence from Water Distribution in France»
18h25–18h40
Discussants: Vincent THOUVENIN (Ingenieur en chef des mines, directeur de Microeconomix)
Faye STEINER*** (HEC)
18h40 – 19h00 General discussion
19h00 End of the Workshop

We thank for their financial support:



And our scientific partners:





VINCI et les Partenariats Public-Privé

Profondément ancré dans l'histoire économique de notre pays, le Partenariat Public-Privé a depuis longtemps contribué à son dynamisme à travers un mode de gestion associant les opérateurs privés à la puissance publique.

L'actuel développement des Partenariats Public-Privé s'inscrit donc dans une continuité historique, symbole de la réussite d'un modèle de gestion à *la Française*, dont les entreprises du groupe VINCI ont été les pionnières.

La réussite de ce modèle français, imité par beaucoup, invite aujourd'hui à s'intéresser aux expérimentations de nombreux pays (Grande-Bretagne, Amérique Latine...) ayant développé de nouvelles voies de Partenariats Public-Privé.

La concession, un modèle historique de Partenariat Public-Privé «à la Française»

Du Canal du Midi au Stade de France...

Depuis Colbert, le Partenariat Public-Privé a su accompagner le développement économique principalement pour la construction des grands ouvrages publics et des infrastructures d'équipement, comme en atteste la construction du Canal du Midi dès 1681.

Au XIXème siècle, l'intervention de l'Etat dans le développement économique du pays allait conduire les responsables politiques à rechercher une forme nouvelle de partenariat permettant de poursuivre un objectif d'intérêt général au moyen de l'apport financier et humain d'opérateurs privés.

Ainsi était née la délégation de service public, dont la concession s'est affirmée depuis comme l'outil privilégié de développement des infrastructures et ouvrages publics.

Dès cette époque, les entreprises du groupe VINCI prennent part aux principales concessions de chemins de fer, de tramways, ou encore de production, de transport et de distribution d'électricité, donnant à la concession ses lettres de noblesse.

Cette tendance ne fera que s'accroître au XXème siècle, au rythme de l'équipement en ouvrages publics et du maillage du territoire en réseaux d'infrastructures. Du réseau autoroutier aux parkings, en passant aujourd'hui par les plate-formes aéroportuaires, ce sont la conception, la construction et l'exploitation des principaux ouvrages d'art et équipements collectifs qui sont peu à peu confiées au savoir-faire et à l'expertise reconnue des sociétés concessionnaires, au premier rang desquelles les entreprises du groupe VINCI.

Avec Cofiroute dans le secteur autoroutier, VINCI Park dans le secteur des parkings et VINCI Airports dans le secteur aéroportuaire, le Groupe VINCI contribue aujourd'hui à l'essor des infrastructures et services concédés par les pouvoirs publics.

...la concession au service de l'utilité publique

Avec la concession, la personne publique confie au concessionnaire le soin de gérer un service public ou l'exploitation d'un ouvrage public. En contrepartie du risque financier et de l'investissement à sa charge, le concessionnaire se rémunère sur les prestations de services fournies aux usagers. A l'issue de la période de concession, la puissance publique prend possession d'un ouvrage qu'elle n'aura pas -ou peu- eu à financer.

A un moment où la puissance publique ne dispose plus des marges de manœuvre nécessaires au financement des infrastructures, la concession a permis de concilier rationalisation de la dépense publique, efficacité et utilité sociale.

Limiter la dépense publique, désendetter les collectivités locales, rationaliser la gestion des services publics, financer et réaliser les infrastructures, autant de problématiques auxquelles la concession a jusqu'ici apporté une réponse "sur mesure", modèle historique de Partenariat Public-Privé.

VINCI, pionnier des Partenariats Public-Privé

L'histoire du groupe VINCI accompagne l'histoire des Partenariats Public-Privé, dans le cadre desquels les nombreuses entreprises du groupe ont fondé leur essor.

Avec le pôle VINCI Concessions, le groupe est devenu une référence en matière de gestion des infrastructures sur un mode partenarial avec les collectivités publiques en France et à l'international.

A côté des traditionnels marché publics, les Partenariats Public-Privé constituent donc aujourd'hui un autre secteur privilégié de développement des activités du groupe VINCI.

La concession au cœur des métiers de VINCI

En un siècle d'expérience, les entreprises du groupe VINCI ont démontré leur capacité à concevoir, financer, construire et développer des infrastructures dans le domaine des transports et de la production d'énergie. Autoroutes, grands ouvrages de franchissement et parcs de stationnement, autant d'ouvrages concédés qui témoignent à la fois de la réussite du modèle de la concession et du savoir faire reconnu de VINCI.

Avec près de 2/3 des investissements du groupe et un chiffre d'affaires de 1,9 milliards d'euros en 2003, l'activité «concessions» représente aujourd'hui la forme la plus aboutie des synergies propres à VINCI, faisant appel à l'ensemble de ses métiers autant qu'à son savoir-faire en termes de management de projet, de conception, de construction, d'ingénierie juridique et financière, d'exploitation et de maintenance.

C'est dans ce cadre de contrats de concession que VINCI a par exemple assuré la conception, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages tels que le tunnel du Prado-Carénage à Marseille, le tunnel de l'A86 à l'Ouest en Ile-de-France, ou dernièrement le pont Charislaos Tripoukis (Rion-Antirion) en Grèce et le périphérique Sud de Newport en Grande-Bretagne.

VINCI Concessions, une référence en matière de Partenariat Public-Privé

Les grands équipements collectifs et les infrastructures sont désormais des moteurs de la croissance économique et de la richesse nationale. Par leurs externalités positives, ils participent en effet à la dynamique des acteurs économiques, à la compétitivité des territoires et des hommes.

L'intérêt de ce mode de gestion pour les collectivités publiques explique le regain d'intérêt actuel et le développement d'une expertise spécifique au sein de VINCI Concessions. A ce jour, ce sont ainsi près de 6 milliards d'euros qui ont été engagés par VINCI Concessions dans ces partenariats.

Pour répondre au mieux aux projets proposés par les collectivités publiques, VINCI Concessions a développé une vision partenariale de son métier de concessionnaire avec une approche globale à la fois de concepteur, de financeur, de constructeur et d'exploitant mise au service des partenaires, autour d'un engagement de longue durée.

Ainsi VINCI Concessions invente et met en œuvre des solutions qui vont donner réalité aux projets des partenaires publics en en réduisant l'impact sur les finances publiques, en améliorant les délais et la qualité de réalisation et en développant les services proposés aux utilisateurs.

Dans le cadre de ce type de partenariat, VINCI s'engage aux côtés des collectivités publiques en assumant la responsabilité des projets, de leur financement à la mise en place d'offres de services pour les utilisateurs, qu'il s'agisse d'autoroutes, de ponts, de tunnels, de parkings ou encore d'aéroports.